
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 12	Séance du mardi 09 avril 2024
<u>Présents</u> : 12	L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.
<u>Votants</u> : 12	<u>Sont présents</u> : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Kris HEYNDRICKX, Christian GASSEND <u>Secrétaire de séance</u>: Christine HAMOT

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Christine HAMOT est nommée secrétaire de séance.

1. Attribution de subventions aux associations 2024 - DE 2024 009

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2024.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les associations dont le siège est sur la Commune un montant de 10 500 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1500 €	12		
Judo Club	1200 €	12		
Champterroir	1000 €	12		
Rencontre et Partage	900 €	12		
Coopérative scolaire	1000 €	12		
Subvention exceptionnelle classe verte école	2700 €	12		
Les Z Arts Dance	500 €	12		
Les Astronomes Gassendistes	400 €	12		
Des Musiques et des Mots	800 €	12		
Les Ateliers de Champtercier	500 €	12		

Pour les Associations hors Commune un montant de 850 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Secours catholique	100 €	12		
APAJH	100 €	12		
Secours populaire	100 €	12		
ADMR	100 €	12		
AFM Téléthon	100 €	12		
Ligue contre le cancer	100 €	12		
APF France Handicap	100 €	12		
Groupe Promo Escalade	100 €	12		
GDA Thoard	50 €	12		

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2024.

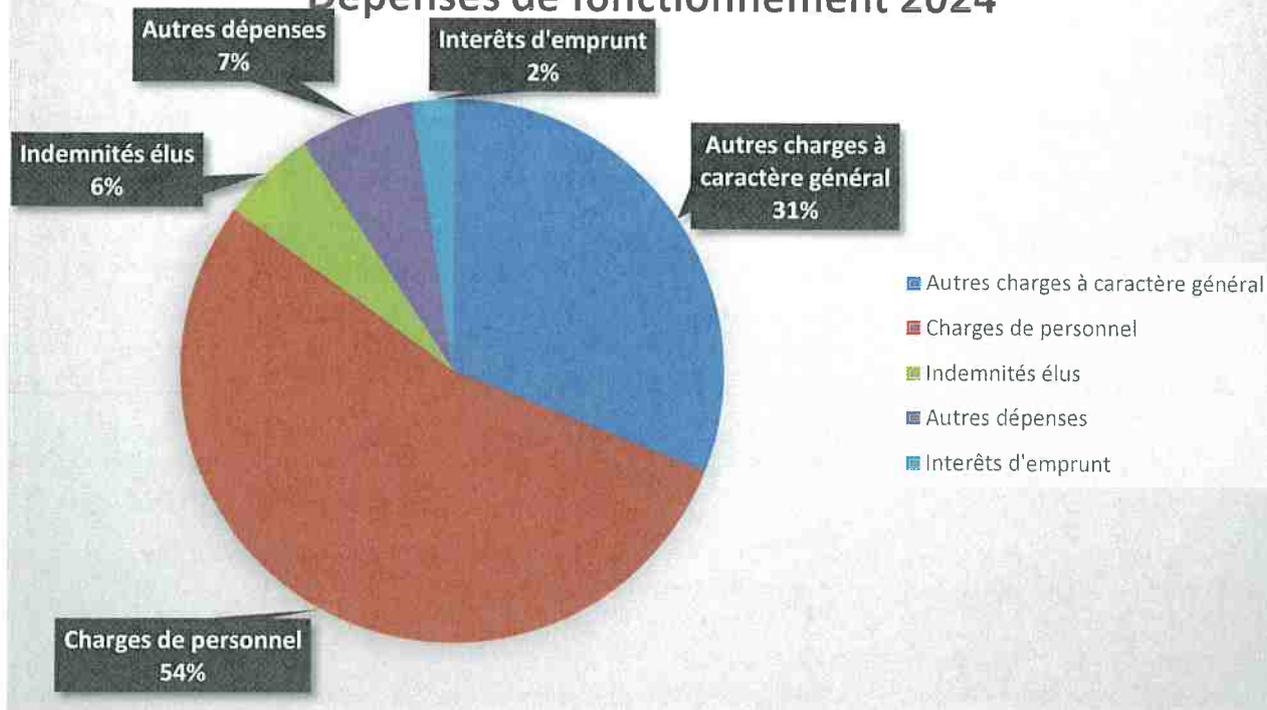
Une délibération est prise à l'unanimité.

2. Vote du budget primitif 2024 - DE 2024 010

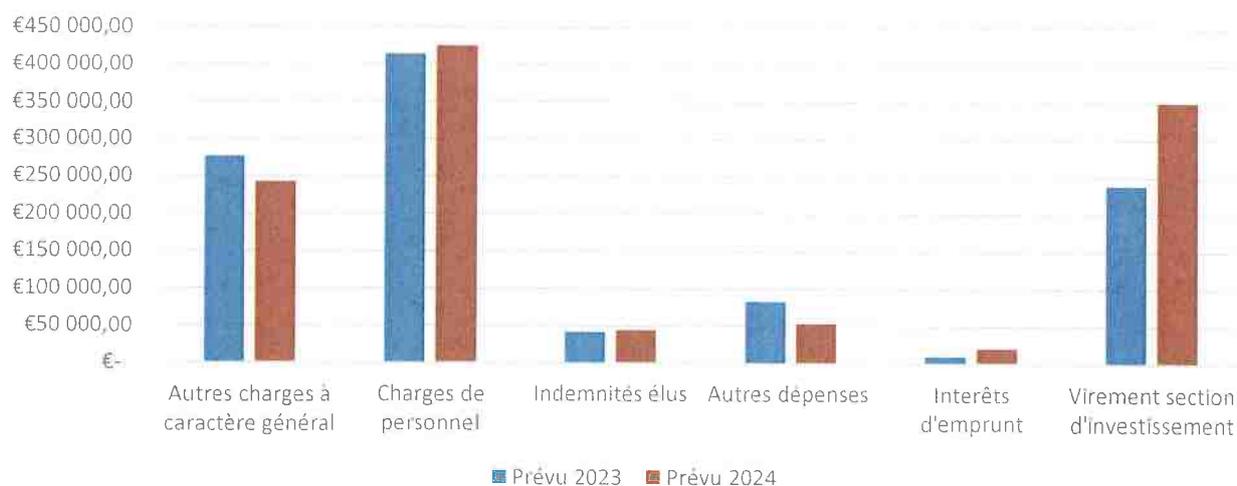
Présentation du budget primitif 2024 :

Dépenses de fonctionnement 2024				
Objet	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	% sur total prévu 2024
Autres charges à caractère général	276 515,00 €	167 556,72 €	242 301,77 €	21%
Charges de personnel	414 100,00 €	386 092,58 €	424 600,00 €	37%
Indemnités élus	42 000,00 €	42 144,06 €	44 000,00 €	4%
Autres dépenses	83 070,00 €	44 429,42 €	53 028,00 €	5%
Interêts d'emprunt	10 000,00 €	5 558,36 €	20 000,00 €	2%
Virement section d'investissement	238 806,00 €	- €	349 698,30 €	31%
Opération d'ordre vente piscine	425 191,33 €	425 191,33 €	- €	0%
TOTAL	1 489 682,33 €	1 070 972,47 €	1 133 628,07 €	100%

Dépenses de fonctionnement 2024

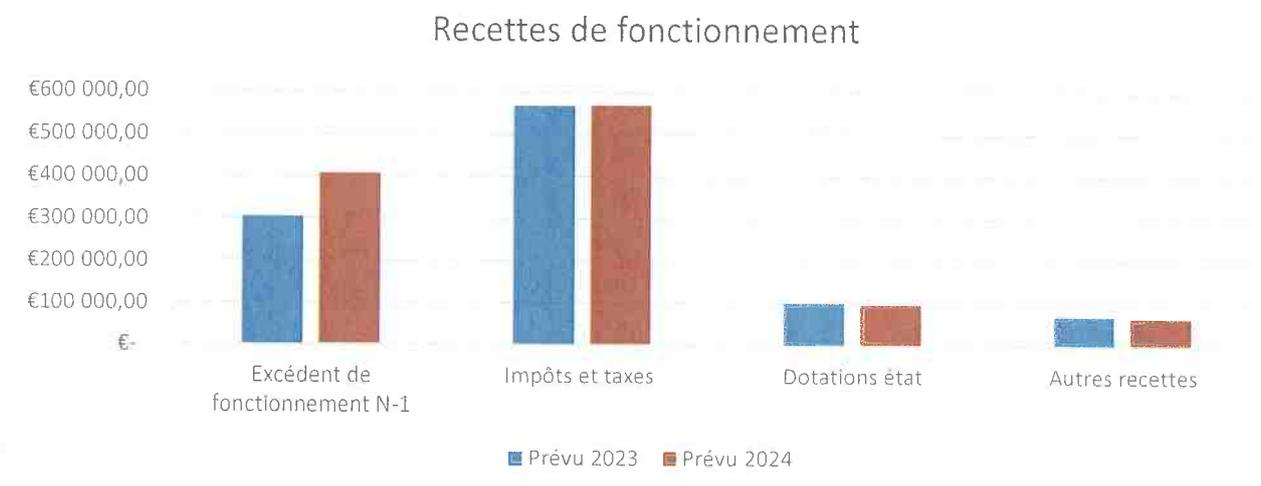
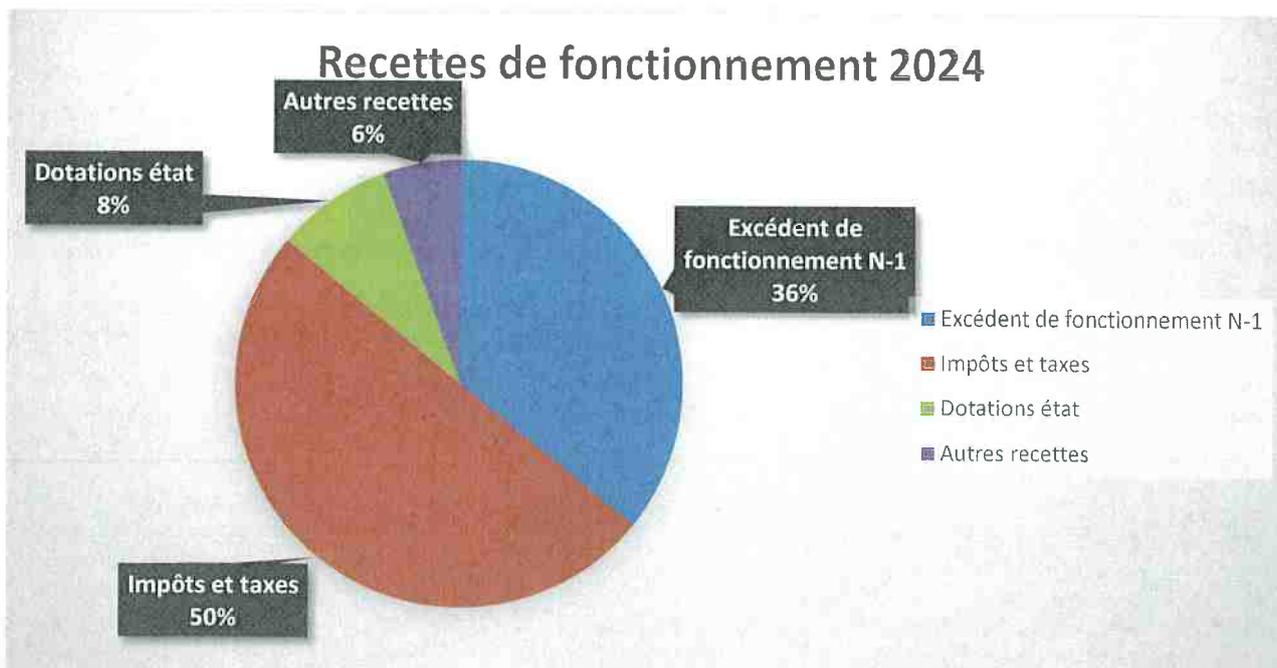


Dépenses de fonctionnement 2024



Recettes de fonctionnement 2024

Objet	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	% sur total prévu 2024
Excédent de fonctionnement N-1	304 077,43 €	304 077,43 €	405 891,07 €	36%
Impôts et taxes	567 531,00 €	575 815,05 €	568 585,00 €	50%
Dotations état	99 348,57 €	102 950,79 €	94 663,00 €	8%
Autres recettes	69 534,00 €	68 828,94 €	64 489,00 €	6%
Vente piscine	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	0%
Opération d'ordre vente piscine	395 191,33 €	395 191,33 €	- €	0%
TOTAL	1 465 682,33 €	1 476 863,54 €	1 133 628,07 €	100%



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 133 628.07 €	1 133 628.07 €
Section d'Investissement	1 413 025.00 €	1 413 025.00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2024.
- Vu le projet de budget primitif 2024

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Une délibération est prise à l'unanimité.

3. Embellissement du centre ancien dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides - Demande de subventions - DE 2024 011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet d'enfouissement des réseaux secs et humides dans le centre ancien du village a été initié il y a plusieurs années et nécessitait une coordination avec Provence Alpes Agglomération qui est maître d'ouvrage des réseaux humides.

Un avant-projet détaillé a été réalisé par le bureau d'étude Hydrétudes et a permis d'établir la clé de répartition sera appliquée pour les frais communs tels que la pré-étude, la maîtrise d'œuvre, les frais de bornages etc. La réfection des réseaux humides restera à la charge de Provence Alpes Agglomération et les réseaux secs ainsi que les revêtements de surface seront à la charge de la commune.

Les travaux sont prévus pour 2025.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, auprès de la Région au titre de « Nos communes d'abord » et auprès du Département des Alpes de haute-Provence au titre du FODAC selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Dossier DETR 2024 (montant HT)
Aménagement de surface	392 000 €
Réseaux secs	50 603 €
TOTAL HT	442 603 €

FINANCEMENT :

DETR 2024	Montant	221 302 €
	Taux	50%
Subvention "nos communes d'abord" 2024	Montant	15 000 €
	Taux	4%
FODAC 2024	Montant	10 894 €
	Taux	2%
AUTOFINANCEMENT	Montant	206 302 €
	Taux	44%
TOTAL H.T.		442 603 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour un montant de 221 302 €.
- Décide de solliciter une subvention « Nos communes d'abord » 2024 auprès de la Région Sud pour un montant de 15 000 €.
- Décide de solliciter une subvention FODAC 2024 auprès de Département des Alpes de Haute Provence pour un montant de 10 894 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Une délibération est prise à l'unanimité.

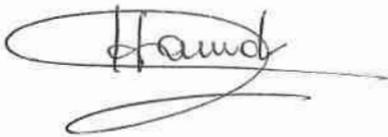
4. Questions diverses :

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente et de l'école. Pour cela elle a fait appel au SDE04 (Syndicat d'énergie 04) qui a soumissionné un bureau d'étude en 2023. Or ce dernier s'est avéré incompétent et a été remplacé par un autre bureau d'étude qui devrait rendre un avant-projet prochainement.
- Obligations légales de débroussaillage : Monsieur le Maire indique que la commune doit assurer le débroussaillage des abords des routes sur une largeur de 5 m quand cela est possible. Il propose de prévoir une campagne de débroussaillage étalées sur plusieurs années et précise de la commune peut solliciter des subventions auprès de l'Etat pour financer ces travaux. La commune sollicitera l'ONF pour un avis technique.
En ce qui concerne les atours des habitations, le Maire ou le Préfet peuvent contraindre les propriétaires à débroussailler jusqu'à 50m autour de leur propriété.
- Monsieur Teuler rappelle qu'il ne reste que deux mois avant la parution du prochain bulletin municipal et qu'il convient d'y réfléchir. Monsieur Bardet propose d'y mettre une information précise sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères prévu pour l'automne. En effet, il ne restera que 6 points de collecte sur la commune et certains points actuels seront déplacés vers un lieu plus pertinent. Un support de communication concernant les nouveaux points d'apport volontaire sera fourni par Provence Alpes Agglomération.
- Monsieur Martin informe l'assemblée que la création d'un nouveau site internet pour la commune est actuellement en cours afin de mieux répondre aux attentes des administrés.
- Monsieur le Maire informe qu'un incendie s'est déclaré sur la commune le 8 avril 2024 suite à la chute d'une poteau Enedis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE_2024_009 à DE_2024_011.

La secrétaire de séance
Christine HAMOT



Le Maire
Antoine ARENA

